



**DOSSIER D'INSCRIPTION IFAS / IFAP  
DE CAYENNE  
ADMISSION RENTRÉE SEPTEMBRE 2022**

**Relatif aux conditions d'admission à  
l'Institut de Formation en Santé de Guyane préparant aux  
Diplômes d'État  
Aide-Soignant et Auxiliaire de Puériculture**

**CALENDRIER**

Mise en ligne du dossier d'inscription	Lundi 03 Janvier 2022 à 12 heures
Ouverture des inscriptions	Lundi 03 Janvier 2022 à 12 heures
Clôture des inscriptions ( <i>pour tous parcours de formation confondus</i> )	Vendredi 04 Février 2022 minuit ( <i>cachet de la poste faisant foi</i> )
Période des entretiens oraux	Lundi 25 Avril au vendredi 20 mai 2022
Résultats d'admission	Vendredi 27 Mai 2022 à 10 heures
Confirmation des candidats	Au plus tard mercredi 08 Juin 2022 minuit par mail ( <a href="mailto:secretariat.ifs-cayenne@ch-cayenne.fr">secretariat.ifs-cayenne@ch-cayenne.fr</a> )
Rentrée pédagogique	Jeudi 01 Septembre 2022

## NOTE EXPLICATIVE

### **MODALITÉS D'ADMISSION (Arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture)**

---

Les modalités d'accès sont les mêmes que vous ayez un parcours de formation complet ou un parcours de formation partiel à suivre.

Il n'y a pas de pré-requis à la formation.

Il n'y a pas de conditions de diplôme.

Il faut être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Il faut satisfaire aux nouvelles modalités de sélection. On ne parle plus de concours.

Dorénavant, la sélection pour entrer en formation est réalisée par **un jury de sélection** sur la base de 2 éléments :

- Un **dossier** de candidature.
- Un **entretien** destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées. L'entretien, d'une durée de 15 à 20 mn permet d'apprécier les qualités humaines, relationnelles du candidat et son projet professionnel.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un **binôme d'évaluateurs** composé, selon la formation concernée, d'un aide-soignant ou d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé de l'Institut de formation paramédical.

### **DOSSIER DE CANDIDATURE (documents à fournir)**

---

Selon l'article 6 de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat Aide-soignant et Auxiliaire de Puériculture(modifié par l'Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture)

**Le dossier de candidature comporte 2 parties :**

#### **PARTIE MOTIVATION :**

- Un Curriculum Vitae
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un document **manuscrit** relatant, selon votre choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document **n'excède pas 2 pages**
- Le cas échéant, la copie de vos résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale

- Selon votre situation, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Tout autre justificatif valorisant un de vos engagements ou expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

### **PARTIE ADMINISTRATIVE :**

- La fiche de renseignement dûment complétée (en page 6)
- La photocopie de votre pièce d'identité
- Pour les ressortissants hors Union Européenne :
  - Une attestation du niveau de langue française requis C1
  - Un titre de séjour valide pour toute la période de la formation
- La copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français
- La copie de l'attestation personnelle d'assuré social
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- Une photo d'identité
- **Un schéma vaccinal anti-covid 19 complet est requis pour l'inscription.**

### **PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :**

**Les candidats en situation de handicap** peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien prévu à l'article 2.

### **CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LES FORMATIONS**

<b>Attendus</b>	<b>Critères</b>
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

## RÉSULTATS

---

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de **sept jours ouvrés** pour valider son inscription en Institut de formation en cas d'admission sur liste principale.

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les résultats de la sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Cependant, par dérogation, le Coordonnateur Général de l'IFSI/IFAS/IFAP de Guyane peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, **un report pour l'entrée en scolarité** dans l'Institut de formation :

- **Soit de droit**, en cas de congé maternité, de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans
- **Soit de façon exceptionnelle**, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenue d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un **report d'admission** doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

## ADMISSION DÉFINITIVE

---

L'admission définitive est soumise subordonnée à :

- La production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un **médecin agréé** (voir liste ARS) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine (...)
- La production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination obligatoires pour le personnel soignant, dont contre la Covid-19.

## COUT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION POUR L'ANNÉE 2022-2023

---

- Frais d'inscription à la sélection : **Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats** (Selon l'Art.2 bis de l'Arrêté du 12 avril 2021)
- Frais de scolarité : 220,00 €
- Frais de formation :
  - Formation intégrale : 3574,10 € (**sous réserve de modifications**)
  - Formation modulaire : tarif selon les unités d'enseignement à suivre

En fonction du statut des candidats, une prise en charge du coût de la formation peut être envisagée :

- Vous êtes demandeur d'emploi ou jeune de moins de 26 ans en poursuite d'études, le Conseil Territorial de Guyane financera tout ou une partie de votre formation
- Vous êtes salarié(e) en CDI ou CDD, vous devez en plus de l'inscription à la Sélection, préparer un dossier de financement avec le soutien de votre employeur ou organisme concerné.

## DOSSIER DE CANDIDATURE ET DOCUMENTS À FOURNIR

### DOSSIER DE CANDIDATURE AU TITRE DE LA FORMATION À SUIVRE À CAYENNE :

- AIDE-SOIGNANT  AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
- PARCOURS COMPLET OU PARCOURS PARTIEL POST BAC ASSP / SAPAT
- STATUT DE FONCTIONNAIRE depuis plus de 3 ans en qualité d'ASH
- PARCOURS PASSERELLE (DEAVS, MCAD, DEAS Structure...)

**DOSSIER À RENVOYER(en une seule fois)**  
**entre le 03/01/2022 et le 04/02/2022 minuit**

**à IFS/IFAS/IFAP de Cayenne, 6 avenue d'Estrées – BP 6006**  
**97306 CAYENNE CEDEX**

**Tout dossier incomplet ou réceptionné hors délai (le cachet de la poste faisant foi)**  
**sera refusé et non traité.**

## CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Mise en ligne du dossier d'inscription	Lundi 03 Janvier 2022 à 12 heures
Ouverture des inscriptions	Lundi 03 Janvier 2022 à 12 heures
Clôture des inscriptions( <i>pour tous parcours de formation confondus</i> )	Vendredi 04 Février 2022 minuit ( <i>cachet de la poste faisant foi</i> )
Période des entretiens oraux( <i>sous réserve de modifications réglementaires</i> )	Lundi 25 Avril au vendredi 20 mai 2022
Résultats d'admission	Vendredi 27 Mai 2022 à 10 heures
Confirmation des candidats	Au plus tard mercredi 08 Juin 2022 minuit par mail ( <a href="mailto:secretariat.ifs-cayenne@ch-cayenne.fr">secretariat.ifs-cayenne@ch-cayenne.fr</a> )
Rentrée pédagogique	Jeudi 01 Septembre 2022

## FICHE D'INSCRIPTION

À renvoyer au plus tard le Vendredi 04 février 2022 minuit

AIDE-SOIGNANT  AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Photo  
à coller ici  
(Ne pas agraffer)

### Partie 1 : Votre situation personnelle

NOM DE NAISSANCE : ..... NOM D'EPOUSE : .....

PRENOM : ..... Nationalité : .....

Sexe : Féminin  Masculin  Date de naissance : ...../...../.....

Lieu de naissance : .....Dép. : .....Pays : .....

Numéro de Sécurité Sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable: .....

Adresse mail (en majuscule): ..... @.....

Permis de conduire : OUI  NON  En cours  Véhicule personnel : OUI  NON

Situation familiale : Célibataire  Marié(e)°  Divorcé (e)  Nombre d'enfants à charge : .....

### Partie 2 : Vos diplômes (joindre les photocopies)

Dernier diplôme obtenu : .....Année d'obtention: .....

Pour les ressortissants Hors Union Européenne :  Traduction du diplôme : .....

Si parcours Passerelle ou Partiel, quels modules devez-vous suivre :

1/ 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8

### Partie 3 : Votre situation en 2022 (au moment de l'inscription)

Etudiant / Lycéen  Inactif  , précisez : .....Salarié

Demandeur d'emploi inscrit à Pole Emploi depuis : - de 3 mois  + de 6 mois  en cours

N° identifiant : .....

Salarié si prise en charge par l'employeur, précisez :

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....Email : .....

Poste occupé : .....

Type de contrat :  CDD  CDI  Intérim  Autre  , précisez.....

### Partie 4 : Prise en charge de la formation (fournir le document de prise en charge)

Conseil Territorial de Guyane  Employeur ou organisme : Public  Privé

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....Email : .....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait le ..... A.....

Signature du candidat ou tuteur légal (si candidat mineur)

**LISTE DES DOCUMENTS à renvoyer au plus tard :  
Vendredi 04 février 2022 minuit**

*Partie réservée au  
Secrétariat  
N° dossier : .....*

Fiche d'inscription jointe, dûment complétée recto-verso et signée	<input type="checkbox"/>
Pièce d'identité (ou passeport) - copie couleur recto verso sur le même versant de page AVOIR AU MOINS 17 ANS RÉVOLUS À LA DATE DE RENTRÉE PÉDAGOGIQUE (Titre1 Art 1)	<input type="checkbox"/> ...../...../.....
Pour les ressortissants hors Union européenne, un titre de séjour valide pour toute la période de la formation - copie couleur recto verso sur le même versant de page	<input type="checkbox"/> ...../...../.....
Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1	<input type="checkbox"/>
Une lettre de motivation <b>manuscrite</b>	<input type="checkbox"/>
Un curriculum vitae à jour	<input type="checkbox"/>
Un document <b>manuscrit</b> relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation - <b>ce document n'excède pas 2 pages</b>	<input type="checkbox"/>
Copie des originaux des diplômes ou titres traduits	<input type="checkbox"/>
Copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires, notamment de Première et Terminale pour les Bacs ASSP/SAPAT	<input type="checkbox"/>
Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)	<input type="checkbox"/>
Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant ou auxiliaire de puériculture	<input type="checkbox"/>
Photocopie de votre attestation POLE EMPLOI mentionnant votre N° identifiant (pour les candidats demandeurs d'emploi)	<input type="checkbox"/>
Engagement signé par l'employeur (pour les candidats en contrat d'apprentissage ou en contrat professionnel)	<input type="checkbox"/>
2 enveloppes ordinaires autocollantes affranchies au tarif en vigueur avec votre nom et adresse inscrits sur chaque enveloppe	<input type="checkbox"/>
1 photo d'identité avec votre nom et prénom inscrits derrière	<input type="checkbox"/>
<b>Partie réservée au Secrétariat :</b> <b>Date de réception du dossier :</b> ..... / ..... / 2022	
<b>Dossier complet et dans les délais (avis favorable)</b> <input type="checkbox"/> <b>Dossier incomplet et/ou hors délai (refusé)</b> <input type="checkbox"/>	

Pour la constitution du dossier d'inscription aux épreuves de sélection, je m'engage à renvoyer, **en une seule fois, la fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que tous les documents cités dans la liste à fournir.**

J'ai bien noté que tout dossier incomplet ou arrivé hors délai après **le Vendredi 04 février 2022 minuit**, cachet de la Poste faisant foi, **sera refusé et non traité.**

**Publication des résultats sur internet** (aucun résultat ne sera donné par téléphone):

J'autorise                                       Je n'autorise pas

L'Institut à publier mon identité, dans le cadre de la diffusion des résultats ; Tout oubli vaudra une autorisation.

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.**

Fait le : .....                                      À : .....

Signature du candidat ou représentant légal (si candidat mineur)

## **DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION**

La durée de la formation est de **44 semaines** en alternant cours et périodes de stage.

Elle s'organise autour de :

### **5 blocs de compétences (22 semaines / 770 heures) :**

<b>Blocs de compétences</b>	<b>Compétences</b>
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins



Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

**Périodes de stages (22 semaines / 770 heures) :**

- **3 stages de 5 semaines** : Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :
  - **Services de court séjour** : chirurgie, médecine, urgence, réanimation, psychiatrie...
  - **Services de moyen ou long séjour** : personnes âgées, handicapés
  - **Secteur extrahospitalier** : services de soins à domicile, EHPAD
- **1 stage de 7 semaines**  
Le stage de 7 semaines est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation.
- **Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.**

**PARCOURS COMPLET :**

Les candidats suivent l'intégralité de la formation soit 1540 heures de formation.

**PARCOURS PARTIEL (diplômes passerelles)**

Synthèse des volumes horaires de formation à réaliser pour l'accès au DE AS en fonction de la certification déjà obtenue par le candidat.

	DEAP 2006	DEAP 2021	BAC PRO ASSP 2011	BAC PRO SAPAT 2011	TITRE PRO. ADVF	TITRE PRO. ASMS	DEAES 2021	DEAES 2016	ARM 2019	AMBULANCIER 2006
Accompagnement individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
BLOC 1	98	77			98	112	112	112	147	168
BLOC 2	98	70	294	294	259	294	224	273	217	203
BLOC 3	21				21	56	21	21	42	42
BLOC 4				35	35		21	35	35	21
BLOC 5	35			105	77	63		35	35	63
Formation clinique	245	245	350	490	595	595	420	420	595	595
Total formation théorique	329	224	371	511	567	602	455	553	553	574
Total cursus	574	469	721	1001	1162	1197	875	973	1148	1169

**DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION**

La durée de la formation est de **44 semaines** en alternant cours et périodes de stage.

Elle s'organise autour de :

**5 blocs de compétences (22 semaines / 770 heures) :**

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

### Périodes de stages (22 semaines / 770 heures) :

- **3 stages de 5 semaines** : Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :
  - **Maternité**
  - **Établissements ou services accueillant des enfants malades**
  - **Structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, PMI...**
  - **Secteur extrahospitalier** : services de soins à domicile, ...
  - **Structures accueillant des enfants en situation de handicap physique ou psychique**
- **1 stage de 7 semaines**  
Le stage de 7 semaines est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation.
- **Le parcours de stage comporte au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.**

### PARCOURS PARTIEL (diplômes passerelles)

Synthèse des volumes horaires de formation à réaliser pour l'accès au DE AP en fonction de la certification déjà obtenue par le candidat.

	CAP Accompagnement éducatif petite enfance	DEAS 2005	DEAS 2021	BAC PRO. ASSP 2011	BAC PRO. SAPAT 2011	TITRE PRO. ADVF	TITRE PRO. ASMS	DEAES 2021	DEAES 2016	ARM 2019	AMBULANCIER 2006
Accompagnement individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
<b>BLOC 1</b>	105	161	154	154	161	133	161	161	161	175	196
<b>BLOC 2</b>	266	98	70	266	266	231	266	196	245	189	176
<b>BLOC 3</b>	21	21				21	56	21	21	42	42
<b>BLOC 4</b>	35				35	35		21	35	35	21
<b>BLOC 5</b>	77	35			105	77	63		35	35	63
Formation clinique	595	420	420	525	770	595	595	595	595	595	595
<b>Total formation théorique</b>	<b>581</b>	<b>392</b>	<b>301</b>	<b>497</b>	<b>644</b>	<b>574</b>	<b>623</b>	<b>476</b>	<b>574</b>	<b>553</b>	<b>575</b>
<b>Total cursus</b>	<b>1176</b>	<b>812</b>	<b>721</b>	<b>1022</b>	<b>1414</b>	<b>1169</b>	<b>1218</b>	<b>1071</b>	<b>1169</b>	<b>1148</b>	<b>1170</b>

**Important : Selon l'évolution de la pandémie de Covid-19, les modalités d'admission pourraient faire l'objet d'aménagement, sous la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé de Guyane.**

**Nombre de places en Institut de formation d'aide-soignant :**

- **À CAYENNE**  
15 places en cursus complet  
5 places en cursus partiel  
*Dont 4 places au titre de l'article 11 nouveau (Crée par Arrêté du 12 avril 2021 – Art.2) sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents de service hospitalier qualifiés...(alinéas 1° et 2°)*
  
- **À SAINT LAURENT DU MARONI**  
10 places en cursus complet  
5 places en cursus partiel  
*Dont 3 places au titre de l'article 11 nouveau (Crée par Arrêté du 12 avril 2021 – Art.2) sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents de service hospitalier qualifiés...(alinéas 1° et 2°)*

**Nombre de places en Institut de formation d'auxiliaire de puériculture :**

- **À CAYENNE**  
15 places en cursus complet  
5 places en cursus partiel  
*Dont 4 places au titre de l'article 11 nouveau (Crée par Arrêté du 12 avril 2021 – Art.2) sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents de service hospitalier qualifiés...(alinéas 1° et 2°)*
  
- **À SAINT LAURENT DU MARONI**  
10 places en cursus complet  
5 places en cursus partiel  
*Dont 3 places au titre de l'article 11 nouveau (Crée par Arrêté du 12 avril 2021 – Art.2) sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents de service hospitalier qualifiés...(alinéas 1° et 2°)*

